

N°2022-03/27B

---

**Objet : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS DU FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS.**

---

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle polyvalente d'Alénya, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Pour :</b>	9
<b>En exercice :</b>	10	<b>Vote :</b>	<b>Contre :</b> 0
<b>Présents :</b>	9	<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absent excusé :** Robert OLIVE.

**Secrétaire de séance :** Jean ROMEO

**Date de convocation :** 23 mars 2022

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Un fonds d'appui pour des territoires innovants seniors, soutenu par le ministère chargé de l'Autonomie et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, est lancé afin de soutenir l'émergence d'actions territoriales en faveur du vieillissement actif et en bonne santé.

Les collectivités territoriales volontaires s'engagent ainsi à assurer la diffusion d'un « penser et agir aînés » et à renforcer la cohérence de leurs politiques de proximité en faveur du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations.

L'appel à projets prévoit deux axes :

- Axe 1 : une bourse en faveur de l'ingénierie de développement d'une politique de l'âge pour les territoires ;
- Axe 2 : le support à la création de projets dans les territoires.

Il est possible de déposer sur toute la période de l'appel à candidatures qui s'achève le 15/10/2023, trois dossiers de candidature, répartis dans les deux axes.

La Communauté de Communes Sud Roussillon a confié à la société GERIA CONSEIL STRATEGIE EN SANTE (GC2S) une mission de conseil visant à établir un plan stratégique sur 5 ans sur la transition gérontologique.

Il est donc envisagé de déposer, dans un premier temps, 2 dossiers de candidature entrant dans l'axe 1 afin d'obtenir une aide de 10 000 €.

**LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- ✚ **DECIDE** de déposer deux dossiers de candidature à l'appel à projets du fonds d'appui pour des territoires innovants seniors – Axe 1 ;
- ✚ **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget ;
- ✚ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile pour la bonne gestion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

